

## ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE :

Les enfants qui quitteront la garderie pour pratiquer une activité dans la salle de motricité ne pourront pas réintégrer la garderie à l'issue de la séance. Il appartient aux familles de les récupérer directement à l'activité



## CONSIGNES DE SECURITÉ :

Les portails doivent être fermés après chaque passage.

Le matin, chaque enfant doit être accompagné jusqu'à l'animatrice pour signaler son arrivée.

Le soir, chaque parent doit se présenter à l'animatrice pour récupérer son enfant et signaler son départ.

# SERVICE PÉRISCOLAIRE

## Garderie

### Date :

Signature du représentant légal

: Signature de l'enfant :

*Ce document est à retourner à Astrid, le jour de la rentrée.*



### Contacts

#### Service périscolaire

Responsable du service – Astrid BANNIS

**Téléphone** : 02 99 57 85 21

**Email** : [periscolaire@saintsenoux.fr](mailto:periscolaire@saintsenoux.fr)

Site internet de la commune [www.saintsenoux.fr](http://www.saintsenoux.fr)



## Règlement intérieur

## MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE EN FAMILLE DE CE DOCUMENT.



### ACCUEIL :

La garderie des écoles de Saint-Senoux accueille vos enfants tous les jours scolaires, dans les locaux situés à l'école des Korrigans (3, rue des Cercliers

### HORAIRES :

#### GARDERIE DU MATIN (7H–8H20) – 3 CRÉNEAUX :

Un accueil du matin est proposé les jours d'école pour les tous les enfants de **7h à 8h20**.

Les enfants sont pris en charge par une animatrice ainsi qu'une ATSEM dans les salles d'activités.

#### GARDERIE DU SOIR (16H30–19H) – 5 CRÉNEAUX :

Les enfants ont la possibilité de jouer dehors, de jouer avec le matériel mis à leur disposition et de se détendre.

À 18h15, un regroupement entre les maternels et élémentaires et effectué.

La garderie ne fournit pas le goûter. Pour les maternelles, il est demandé aux familles de fournir une boîte à goûter en plastique avec le nom de l'enfant marqué dessus.

AUCUN ENFANT NE SERA REMIS AUX PERSONNES NON INSCRITES SUR LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES DE VOTRE ESPACE FAMILLE. UNE CARTE D'IDENTITÉ DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉE À L'ANIMATRICE.

EN CE QUI CONCERNE LES JEUX, JOUETS PERSONNELS, BIJOUX OU AUTRES, CEUX—CI SONT INTERDITS, SERONT CONFISQUÉS ET RENDUS UNIQUEMENT AUX PARENTS.

### ESPACE LEÇON :

L'espace leçons est une salle mise à disposition des enfants. Cet espace est équipé de tout le matériel nécessaire pour faire leurs devoirs en toute autonomie. Il est ouvert aux enfants du lundi au jeudi de 16h45 à 18h.

La mairie ne prend aucune responsabilité quant à la réalisation ou non des devoirs des enfants.

### CONDITION D'ADMISSION :

- Etre scolarisé dans l'une des écoles de la commune.
- Avoir un espace famille sur le portail.

### TARIFS (EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION) :

Les tarifs de la garderie ont été fixés par le conseil municipal du 24 juin 2019.

	Matin	Soir
Résident de la commune	0€85 la ½ heure indivisible	
Résident à l'extérieur de la commune	1€10 la ½ heure indivisible	

TOUT DÉPASSEMENT ABUSIF NON JUSTIFIÉ DE L'HORAIRE DE FERMETURE DU SOIR FERA L'OBJET D'UNE PÉNALITÉ DE RETARD DE 25€